



41 Quai Victor Hugo – 77140 NEMOURS  
Téléphone : 01.64.28.86.11  
Mail : secretariat.smts77@smts-ces.fr

Nemours, le 27 octobre 2022

**Compte-Rendu de la réunion  
du Comité Syndical du lundi 24 octobre 2022  
qui s'est tenue  
à Nemours au 41 quai Victor Hugo à 18 H 00**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-quatre octobre à dix-huit heures, les délégués du Comité Syndical de Transports du Sud Seine et Marne, se sont réunis, au 41 quai Victor Hugo à Nemours, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente Patricia PILLOT, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

**BOUGLIGNY** : Monsieur Philippe LIGERE,  
**DARVAULT** : Monsieur Eric BROCHON, Monsieur Fabrice JEULIN,  
**FAY LES NEMOURS** : Madame Marie-Hélène HELIOT-GUINDRE,  
**GIRONVILLE** : Madame Natalia PLISSON, Madame Ghislaine LEOTARD,  
**GREZ SUR LOING** : Madame Elodie EVRARD,  
**MONTIGNY SUR LOING** : Monsieur Michel GRENET,  
**NANTEAU SUR LUNAIN** : Monsieur Rony CAPSALIS,  
**NEMOURS** : Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY,  
**NONVILLE** : Madame Marie MORETTI,  
**ORMESSON** : Monsieur Jean-Pierre DIDIER,  
**SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS** : Monsieur Manuel MEIRA,  
**TREUZY-LEVELAY** : Madame Patricia PILLOT,  
**VILLEBEON** : Monsieur François SIMONET, Madame Brigitte GRATIOT,  
**VILLEMARECHAL** : Madame Marie-Odile ROUBENNE,  
**VOULX** : Madame Laëtitia PUISIEUX,

Etaient absents excusés :

**AUFFERVILLE** : Madame Gwenaëlle FASSEU,  
**BEAUMONT DU GATINAIS** : Madame Valérie CÔME,  
**BAGNEAUX SUR LOING** : Monsieur Claude JAMET, Madame Emmanuelle BERCIS,  
**BOUGLIGNY** : Madame Florence MICHEL,  
**BOURRON-MARLOTTE** : Madame Nathalie DUWEZ, Madame Stéphanie PACTON,  
**BRANSLES** : Madame Patricia BELO DA SILVA, Madame Marie-Roselle MARDAYE,  
**CHARENTREAUX** : Monsieur Alexis KERLO, Madame Ariane ROUSSEAUX,  
**CHATEAU-LANDON** : Madame Marie-Christine MASSON, Madame Marie-Odile SCHORTER,  
**CHATENOY** : Madame Evelyne BEAUVAIS, Madame Claudine BOURDON,  
**CHENOU** : Madame Patricia CHAMBRUN, Madame Sophie GUYON-SISNAKI,  
**CHEVRAINVILLIERS** : Madame Danièle LEPAGE,  
**EGREVILLE** : Monsieur Jean-Pierre HERAULT,  
**FAY LES NEMOURS** : Monsieur Hanspeter BADJA,  
**GIRONVILLE** : Monsieur Ludovic POCHON,  
**ICHY** : Monsieur Jean-Marc POISSON, Monsieur Nicolas PRUNEAU,

**LA GENEVRAYE** : Madame Emmanuelle MOLINES, Monsieur Charles ENG,  
**LA MADELEINE SUR LOING** : Monsieur Jean-Jacques HYEST,  
**LORREZ LE BOCAGE** : Monsieur Michel DENISOT, Madame Maria LEGALLAND,  
**MAISONCELLES EN GATINAIS** : Madame Elodie DA COSTA,  
**MONCOURT-FROMONVILLE** : Monsieur Daniel MARTINEZ, Monsieur Alain MORLAT,  
**MONTIGNY SUR LOING** : Monsieur Jacques DUHEN,  
**MORET LOING ORVANNE** : Monsieur Cyril DRONET,  
**NANTEAU SUR LUNAIN** : Madame Alexandra CARRERAS,  
**NEMOURS** : Madame Valérie LACROUTE,  
**PALEY** : Madame Catherine WOLFF,  
**POLIGNY** : Madame Christine LEDUC, Monsieur Jean-Claude DESNOUES,  
**REMAUVILLE** : Monsieur Jean-Sébastien DEPAUW, Madame Carole LOVERGNE,  
**SAINTE-PIERRE-LES-NEMOURS** : Monsieur Jean-Claude DUMAY,  
**SOUPPES-SUR-LOING** : Madame Nathalie VILETTE,  
**TREUZY-LEVELAY** : Monsieur Théodore WIBAUX,  
**VILLEMARECHAL** : Madame Laurence KLEIN,  
**VILLIERS SOUS GREZ** : Madame Catherine CERAUDO, Monsieur Thierry MASSON,

Etaient Absents :

**ARVILLE** : Monsieur Alain PERTHUISSON, Monsieur Jean-Pierre BESLE,  
**AUFFERVILLE** : Monsieur Benoît MARIE,  
**BEAUMONT DU GATINAIS** : Monsieur Nicolas POZO,  
**CHEVRAINVILLIERS** : Monsieur Franck CARPENTIER,  
**EGREVILLE** : Madame Sylvie RIBES,  
**GREZ SUR LOING** : Monsieur Arnaud GAMBINI,  
**LA MADELEINE SUR LOING** : Madame Christel LEBOEUF,  
**MAISONCELLES EN GATINAIS** : Monsieur Jacques SIMAO,  
**MORET LOING ORVANNE** : Monsieur Edouard POUILLIER,  
**NONVILLE** : Madame Alice PORCHER,  
**OBSONVILLE** : Madame Herminia COUSIN, Monsieur Hervé COURTOIS,  
**ORMESSON** : Madame Amélie BOISRAME,  
**PALEY** : Monsieur Jérémie AUJARD,  
**SOUPPES-SUR-LOING** : Madame Yvonne FROT,  
**VOULX** : Monsieur Mickaël BRASSART,

Assistait également à cette réunion :

Madame Béatrice BOSCHER-GAUTHIER, Secrétariat du Syndicat

Madame la Présidente remercie les élus présents, elle est ravie de les recevoir à nouveau pour certains, et regrette que le quorum n'ait pas été atteint le 14 octobre dernier, en effet il manquait 4 personnes.

### **1 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Rony CAPSALIS a été nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

### **2 – ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES RÉUNIONS DU 1<sup>er</sup> ET DU 8 AVRIL 2022**

Madame la Présidente rappelle que les comptes-rendus des réunions du 1<sup>er</sup> et du 8 avril dernier, ont été envoyés par mail aux élus et aux mairies. L'Assemblée Syndicale, approuve moins une abstention, celle de Madame PUISIEUX de Voulx, ces deux comptes-rendus.

### **3 – BORNE ESCAMOTABLE – CONTRAT EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES**

La Présidente rappelle que lors de la création du couloir bus, une borne escamotable a été installée afin de faciliter l'accès des bus à la cité scolaire de Nemours.

Que depuis 2018, un contrat d'entretien nous lie avec la Société Eiffage Energie. Ce contrat vient de prendre fin, et il s'avère nécessaire de le renouveler. Le syndicat a sollicité la Société Eiffage Energie Systèmes de nouveau, il nous propose un contrat établi pour un an ; il est ensuite renouvelable par reconduction expresse sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Deux fois par an, en août et février des visites d'entretien auront lieu, au cours desquelles il est prévu :

- La mise à disposition du personnel et des matériels adéquats,
- Les frais de déplacement,
- La vérification complète du bon fonctionnement et des mouvements,
- L'ouverture et fermeture de la borne pour contrôle et réglage des composants internes
- Le test de toutes les sécurités,
- Le nettoyage des fosses,
- Le réglage des fins de cours,
- Le nettoyage de la borne (nettoyage, enlèvement des autocollants,),
- Le nettoyage de l'armoire de commande (graissage des gonds, vérification des serrures...),
- Le dépoussiérage des cartes électroniques,
- La purge des circuits pneumatiques,
- La mise à niveau de l'huile dans les circuits hydrauliques,
- Le nettoyage et la vérification des feux de circulation
- Le graissage des éléments en mouvement,
- La vérification de tous les jeux et réglages de ces derniers,
- La vérification de tous les organes de commande tels que les bips, cartes, digicodes, interphones,
- La vérification des boucles de détection,
- L'entretien et l'équipement électrique : tableaux de commande, contacteur, fusible, douille, interrupteur, etc...,
- Le resserrage des connexions et traitement anti-poussière des connexions et des contacts,
- L'examen des supports boulonneries, fixations, corrosions etc...
- Un rapport de contrôle indiquant les prestations réalisées, les anomalies constatées, et un chiffrage des réparations proposées.

La Présidente, communique le montant de cette prestation, qui pour la 1<sup>ère</sup> année se chiffrera à **1 711,37 H.T.** soit **2.053,65 € T.T.C.**, les prix sont fermes et non révisables au cours de la 1<sup>ère</sup> année du contrat. Ils seront révisés une fois l'an à la date anniversaire du contrat.

Elle précise aux élus, que des astreintes et interventions d'urgence sont également prévues, l'entreprise organisera pour les cas d'urgences 7j/7 et 24h/24 un service minimum capable de répondre dans les 2h00, à une demande d'intervention.

Madame la Présidente demande à l'Assemblée Syndicale de l'autoriser à signer ce nouveau contrat auprès de la Société Eiffage Energie Systèmes, pour l'entretien de la borne escamotable.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, a autorisé la Présidente à signer ce contrat avec la Société Eiffage Energie Systèmes.

Cette décision fait l'objet de la **délibération n° 2022-11.**

#### **4 – TRAVAUX HALL D'INFORMATION A LA CITE SCOLAIRE DE NEMOURS**

La Présidente rappelle que lors du comité syndical du 26 novembre dernier, elle avait émis le souhait de réaliser des travaux dans le hall d'information de la gare routière à Nemours. Le syndicat a reçu un devis de l'entreprise Pointeau, devis réactualisé à ce jour, il s'élève à un montant de 3.332,94 € Toutes Taxes Comprises.

Ces travaux concernent la modification de l'entrée du hall avec l'installation d'une cloison séparative entre le local de notre agent technique et les toilettes. Le tableau électrique doit être également déplacé.

La Présidente demande au Comité Syndical de l'autoriser à signer ce devis.

Le Comité Syndical, après l'exposé de la Présidente, l'autorise à signer ce devis pour établir les travaux à la cité scolaire de Nemours.

Cette décision fait l'objet de la **délibération n° 2022-12**.

## **5 – CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

La Présidente rappelle qu'un contrat auprès de Sofaxis doit être passé, dans le cadre du contrat-groupe d'assurance des risques statutaires pour notre agent à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, (agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL au taux de 6,88 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire).

Elle rappelle que chaque collectivité doit souscrire des contrats identiques pour leurs agents.

Le Comité Syndical, autorise la Présidente à signer ce contrat auprès de Sofaxis.

Cette décision fait l'objet de la **délibération n° 2022-13**.

## **6 – MISE EN PLACE DU RIFSEEP A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

La Présidente informe les élus, que le 26 novembre 2021, le syndicat avait soumis un projet de délibération « fixant la mise en conformité règlementaire du régime indemnitaire du SMTS 77, tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEEP) par l'instauration de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et du complément indemnitaire annuel (C.I.A.) ».

Que ce projet de délibération a reçu l'avis « Favorable » du Comité Technique du centre de gestion, lors de leur séance du 8 mars dernier.

Elle propose au Comité Syndical de le mettre en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'Assemblée Syndicale, autorise la Présidente à mettre en place le RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cette décision fait l'objet de la **délibération n° 2022-14**.

## **7 – ABONNEMENT AU C.N.A.S. A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

La Présidente souhaite faire bénéficier dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain de prestations sociales pour améliorer les conditions de vie du personnel du syndicat et de leur famille (prestations sociales, culturelles, familiales, de loisirs, etc...). La gestion de ces prestations peut être confiée au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Le coût d'un agent représente un montant de 212 € par an.

En cas d'adhésion, il est nécessaire de désigner un délégué « élu » représentant des élus et de signer une convention d'adhésion, renouvelable par tacite reconduction.

La Présidente demande à l'Assemblée Syndicale de l'autoriser à adhérer au CNAS et à élire un délégué représentant des élus.

Elle informe également le comité syndical que dès le 20 novembre prochain, les dossiers d'adhésions devront se faire par voie dématérialisée sur le portail du CNAS.

L'Assemblée Syndicale autorise la Présidente a adhéré au CNAS et Philippe LIGERE, est élu « délégué représentant » à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la **délibération n° 2022-15**.

#### **8 – DEMANDE DE L'AVIS DU COMITE SYNDICAL POUR QUE CHAQUE AGENT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF SOIT INTEGRE A 100 % SUR UN SYNDICAT**

En début d'année lors de la présentation du débat d'orientations budgétaires, la Présidente vous rappelle le fonctionnement du syndicat. Les charges intercommunales sont réglées par le SMTS 77 et remboursées à hauteur de 50% par le syndicat des Collèges et à l'inverse, les charges de personnels administratifs sont réglées par le syndicat des Collèges et remboursés par le Syndicat des Transports à 50%.

Le souhait du syndicat est de réussir à scinder le personnel administratif, nous devons proposer un projet de délibération qui devra être soumis au Comité Technique du Centre de Gestion pour avis, en précisant les motifs de notre demande.

Pour des raisons de service et d'intégration il est préférable que chaque agent soit affecté à 100 % sur un seul syndicat.

Le Comité Syndical donne un avis favorable à la Présidente, pour qu'une délibération soit prise afin de scinder le personnel administratif pour des raisons de service et d'organisation au sein de chaque collectivité.

Cette décision fait l'objet de la **délibération n° 2022-16**.

#### **9 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE DES LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

Vu, l'accord obtenu du Comité Syndical sur le point 8, nous devons créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>er</sup> Classe dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, en attendant l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de seine et marne.

Cette décision fait l'objet de la **délibération n° 2022-17**.

#### **10 – CONVENTION UNIQUE ET ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE POUR L'ANNEE 2023**

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne a développé au fil des années des missions facultatives de conseil, d'assistance et de formation relatives à la gestion et l'accompagnement du personnel territorial. Cette complémentarité fait du Centre de gestion un pôle de compétences juridiques, techniques à notre disposition et nous accompagne au quotidien, dans la gestion des agents.

La Présidente souhaite, à nouveau, signer cette convention unique et annuelle pour l'année 2023 relative aux missions optionnelles du centre de gestion de seine et marne, pour les prestations d'avancements d'échelon et de grade.

Le coût pour cette prestation pour cette année est de 82 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, a autorisé la Présidente à signer la convention auprès du Centre de Gestion 77 pour l'année 2023.

Cette décision fait l'objet de la **délibération n° 2022-18**.

## **11 – PRESENTATION DU SITE WEB DU SMTS 77**

La Présidente précise que Gaëlle BRUNEL, Webdesigner qui est la créatrice de notre nouveau site internet ne pouvait être présente ce jour.

La Présidente rencontre un problème de connexion afin d'accéder au site internet du syndicat. La présentation se fera donc sur un petit écran, « téléphone mobile ».

La Présidente demande aux élus s'ils ont eu la curiosité d'aller consulter le nouveau site du SMTS 77.

Elle indique qu'elle souhaite que le site soit compréhensif et facile d'accès pour tous.

Elle souhaite que les élus puissent faire un retour au syndicat pour l'améliorer.

Dans la partie « Actualités », il est possible de rajouter des informations concernant les communes.

Certains élus, communiqueront l'adresse du site sur « panneaux Pocket », d'autres dans les « Gazettes » et sur les sites des mairies.

Voici, les coordonnées de notre Webdesigner : [brunel.gaelle21@gmail.com](mailto:brunel.gaelle21@gmail.com)

## **12 – INFORMATION SUR LA RENTREE SCOLAIRE – TRAVAUX - TAD –**

Madame la Présidente présente le document de travail mis à disposition par la Société TRANSDEV.

Elle nous présente les données statistiques sur l'évolution du TAD. Le TAD fonctionne bien. La Présidente rappelle que la communication est très importante. Elle souhaite reprendre rendez-vous avec les communes pour promouvoir cette offre. Une réunion sera prochainement organisée à Bagneaux sur Loing, et elle espère d'autres à venir.

Elle rappelle qu'il est important que le transporteur soit averti le plus rapidement possible, des travaux mis en place par les communes. En effet, ils ont des délais d'affichage à respecter, et bien souvent ces délais ne sont pas respectés, les arrêtés arrivent trop tardivement.

Vous trouverez en annexe le document de travail qui a été établi par la Société TRANSDEV.

## **13 – QUESTIONS DIVERSES**

La Présidente indique qu'elle a reçu une demande de la commune de Chevrainvilliers pour mettre en place le TAD dans leur commune. Apparemment seule 1 personne était intéressée. Nous leur avons envoyé une enquête de satisfaction à destination des usagers pour connaître les besoins actuels et futurs des administrés.

Madame Brigitte GRATIOT, déléguée de la commune de VILLEBEON, souhaite savoir si la demande de TAD pour sa commune a été prise en compte.

Madame la Présidente indique que le 20 mai dernier, un courrier a été transmis à IDF Mobilités concernant 5 projets de TAD, il s'agit des communes de :

- Beaumont du Gatinais,
- Ichy,
- Lorrez le Bocage,
- Villebéon,
- Villiers sous Grez.

La Présidente précise également que pour le moment aucun développement n'est possible.

La Présidente fait part de son entretien du 30 septembre dernier avec Audrey Dehoux et Benjamin Loock d'Ile de France Mobilités.

Elle rappelle que pour l'instant il n'est pas possible d'établir de nouveaux projets de développement jusqu'à la mise en place de la nouvelle DSP 17.

Elle précise que le planning, précédemment communiqué, sera respecté.

L'attribution par le Conseil d'Administration d'IDF Mobilités aura lieu en décembre 2022.

Une période de transition de 6 mois sera respectée entre les : « entrants/sortants/et IDF Mobilités ».

Un Audit du matériel roulant sera réalisé, reprise du personnel, et visite du dépôt.

Présentation « nouveau entrant/SMTS 77 » – Directeur /SMTS 77 référant.

Présentation de la DSP aux Elus du Comité Syndical et du nouveau transporteur.

La nouvelle convention IDF Mobilités/SMTS 77 prendra effet au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Une campagne de communication sera à mener auprès des usagers.

Les noms des réseaux vont disparaître.

Le logo du transporteur disparaît, ainsi que celui de la collectivité, les conducteurs auront des tenues d'IDF Mobilités.

Les lignes seront renommées à long terme sur la région Ile de France.

Le site internet deviendra également IDF Mobilités, comme les horaires, et le compte twitter.

Nous avons pris l'attache d'ID 77 pour la transformation d'un abri béton, situé près de l'entrée du collège honoré de Balzac à la cité scolaire de Nemours. En effet, comme nous l'avons évoqué précédemment, nous envisageons de le transformer en un local technique d'une superficie d'environ 16 m<sup>2</sup>. Madame GORISSE d'ID 77 est venue sur site, elle nous fera un retour pour l'aménagement réalisable et les subventions à obtenir. Nous avons également évoqué le problème de l'affaissement des casquettes des quais.

L'Ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie les élus de leur présence, la séance est levée à 19 h 05.

Le Secrétaire de Séance,

La Présidente,

Rony CAPSALIS.

Patricia PILLOT,

